

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022
CONVOCAION DU 1^{ER} AVRIL 2022

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du dernier conseil municipal.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a vu Mme MATTON concernant la présence de branches dans la rivière qui seront dégagées par les agents du service technique. Il a vu également M. CLIPET afin qu'il rencontre Mme MATTON pour la coupe des arbres menaçants.

Mme DEGRAVE fait un bilan de l'opération « Nettoyons Estrée-Blanche » qui a mobilisé très peu de personnes. 5 sacs de 110 l ont été remplis. Elle remercie les 5 participants dont 1 chasseur et 2 enfants. Mme RIVELON pense qu'il y a un problème dans la communication. Mme DEGRAVE répond que l'information a été effectuée chez les commerçants, sur le site de la commune et sur l'application mobile intramuros. M. le Maire ajoute qu'il s'est renseigné pour un panneau d'information, il faut compter plus de 30 000 €.

Suite à la tempête, des tombes au cimetière ont été endommagées. Des investigations sont menées pour essayer de retrouver les familles concernées. A ce jour celles-ci sont restées vaines.

Le dossier de projet éolien sur la commune est passé en mars au tribunal. A ce jour aucune communication du résultat du jugement n'a été faite à M. le Maire par le porteur du projet.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) COMPTE DE GESTION 2021

Les écritures comptables étant en tous points conformes aux écritures comptables du compte administratif, M. le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

POUR : 15 UNANIMITE

III) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Après avoir présenté les dépenses et recettes de l'exercice 2021 en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

20 h 35 Arrivée de Mme LEVERT Aline.

M. le Maire laisse la présidence à Mme DUFOUR Maryvonne, doyenne d'âge et se retire. Mme DUFOUR procède au vote.

POUR : 13 UNANIMITE

M. le Maire reprend la présidence et remercie l'assemblée de sa confiance témoignée. Il remercie également les adjoints et la secrétaire de mairie pour leur travail tout au long de l'année.

IV) REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 :

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2021 fait apparaître : un excédent de fonctionnement de 245 358 € 31, ainsi qu'un excédent de 252 680 € 18 à la section d'investissement.

Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2021 :

en dépenses de 425 040 € 00 et en recettes de 96 208 € 84 soit un déficit de restes à réaliser de 328 831 € 16, ramenant le déficit d'investissement à 76 150 € 98.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au comblement du déficit d'investissement cumulé par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 76 150 € 98 au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,

- Et d'affecter le surplus en section de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 169 207 € 33.

POUR : 15 UNANIMITE

V) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :

M. le Maire rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière a été transférée à la commune, le taux ayant passé de 18,07% à 40,33 % en 2021 sans incidence sur la fiscalité des foyers.

M. le Maire propose de reconduire les taux de 2021 pour la taxe foncière soit :

- 40,33 % pour la taxe foncière

- 40,21 % pour la taxe foncière sur le non bâti

POUR : 15 UNANIMITE

VI) BUDGET PRIMITIF 2022 :

M. le Maire présente en détail les dépenses de fonctionnement puis les recettes. Mme RIVELON demande ce que contient l'article 615221. M. le Maire répond qu'il s'agit de l'entretien des bâtiments communaux et notamment la réparation du préau de l'école rue de l'église suite au passage de la tempête EUNICE. M. le Maire présente ensuite les dépenses et recettes en section d'investissement.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2022.

POUR : 15 UNANIMITE

M. le Maire fait le point sur les emprunts en cours.

VI) CONTRAT A DUREE DETERMINEE :

Mme DEGRAVE rappelle qu'une personne avait été recrutée pour renforcer l'équipe des agents intervenants aux écoles et aux services périscolaires jusqu'au 31 mars. Des arrêts maladies liés à la pandémie se sont

succédés engendrant des remplacements, Mme DEGRAVE sollicite le prolongement du contrat jusqu'au 30 juin.

POUR : 15 UNANIMITE

VII) FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoyant pas de ratio plancher ou plafond, celui-ci doit être fixé entre 0% et 100%.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 8 mars 2022,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	100 %
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	100 %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	100 %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	100 %

POUR : 15 UNANIMITE

VII) CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE :

Afin de promouvoir un agent actuellement adjoint technique territorial 2ème classe au grade d'adjoint technique principal 1ère classe au 1er mai, il y a lieu de supprimer son poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet.

POUR : 15 UNANIMITE

VIII) VENTE DE TERRAIN :

M. le Maire fait part du projet de création d'un salon funéraire sur le terrain à côté du cabinet de kinésithérapeutes. Il propose de mettre en vente les parcelles de terrain cadastrées AC 220 et AC 223 d'une contenance de 497 m². Il propose de fixer le prix au m² à 40 €, prix qui avait été fixé pour le terrain qui accueille aujourd'hui le cabinet de kinésithérapeutes.

POUR : 15 UNANIMITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate M. le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches pour mener à bien la vente et l'autorise à signer tous les documents relatifs à la vente.

IX) VENTE DE BOIS :

M. le Maire explique que des arbres dans la parcelle cadastrée AB 256 appartenant à la commune menacent de tomber et risquent d'endommager les habitations voisines. Pour prévenir tous dangers, ceux-ci vont être abattus par un professionnel. Avec le bois résultant de la coupe, M. le Maire propose d'établir des lots et de mettre en vente le bois coupé. Il propose de fixer le prix à 40 € le lot.

POUR : 15 UNANIMITE

Une information sera faite à la barthèque, sur le site de la commune et sur l'application mobile intramuros.

X) QUESTIONS DIVERSES :

- Réfection du sol du restaurant scolaire :

M. le Maire fait part de la réception des devis pour la réfection du sol du restaurant scolaire :

M. le Maire propose de retenir l'entreprise VIVIEN avec lequel la commune a l'habitude de travailler. De plus l'entreprise est installée sur le territoire de la CABBALR.

M. MARLES ajoute qu'il est important que l'entreprise respecte le délai d'exécution qui est juillet.

POUR : 15 UNANIMITE

- Réfection du Préau de l'école suite à la tempête :

Suite au passage de l'expert et après avoir pris connaissance des devis effectués, il est proposé de rembourser immédiatement à la commune 2/3 du montant des travaux puis le tiers restant en différé sur présentation des factures acquittées. Le préau ayant 2 ans, peu de vétusté a été déduite.

- Réfection de l'éclairage public :

M. le Maire et Mme DEGRAVE ont procédé à un comptage des points lumineux qui seraient à remplacer, ils sont au nombre 141 soit 20 de moins que ce qui étaient prévus initialement. Un devis a été effectué auprès de l'entreprise BLOT. M. le Maire rappelle que la FDE subventionne à hauteur de 200 € par point lumineux+ 40 € de certificat d'économie d'énergie. M. le Maire s'est renseigné sur les tarifs de la CABBALR, ils sont beaucoup plus élevés.

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir l'entreprise BLOT et demande à l'assemblée de fixer le temps d'éclairage, celui-ci devant être défini avant d'effectuer la commande auprès de l'usine qui les fabrique. Mme TISON demande si un réglage journalier est possible. M. le Maire répond par la négative.

Il est proposé le réglage suivant :

- 100 % d'éclairage jusque 21 heures
- 50 % d'éclairage de 21 heures à 23 heures
- Pas d'éclairage de 23 heures à 5 heures

POUR : 15 UNANIMITE

Monsieur le Maire fait part que des dossiers de demande de subvention vont être faits pour l'installation des pompes à chaleur à la mairie et au logement de l'école rue de l'église.

- Forfait chauffage location de la salle polyvalente :

Au vu de l'augmentation du prix de l'énergie, M. le Maire propose soit de rehausser le prix du forfait chauffage de la salle polyvalente, soit de ne plus louer la salle en hiver. Actuellement le forfait est à 60 €. M. le Maire propose de le passer à 100 €.

POUR : 15 UNANIMITE

- M. le Maire fait part qu'un hommage aux victimes de l'Ukraine sera rendu lors de la cérémonie du 8 mai. La Préfecture a donné son accord à condition qu'il s'effectue après la cérémonie officielle. Actuellement 3 ukrainiens sont accueillis chez un particulier.

- Un local à poubelles est actuellement en cours de construction. Non prévu dans le marché initial, celui-ci avait fait l'objet d'un devis supplémentaire auprès de l'entreprise retenue pour le lot n°2. Jugé trop cher par M. le Maire, il est effectué par le service technique et des élus.

- La CABBALR demande la désignation d'un représentant de la commune pour le groupement de commandes des DT et DICT. M. le Maire propose d'être ce représentant. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Mme DEGRAVE fait un point sur le personnel communal actuel.
- Mme DEGRAVE fait un compte-rendu du conseil d'école du 18 mars. Pour la rentrée 2022 113 enfants sont prévus en comptant les tout-petits, 105 sans. La date pour le parcours du cœur va être modifiée. Les enseignantes souhaiteraient la mise en place d'un parcours sécurité routière sur le parking de la salle polyvalente pour les grands courant mai-juin. Des ateliers sécurité routière ont été sollicités auprès de la prévention routière, à ce jour aucune date n'a été communiquée.
Le voyage de fin d'année sera différent pour les maternelles et pour les primaires.
Les enseignantes remercient la Municipalité.
- Mme RIVELON remercie l'école d'avoir fait travailler son commerce pour les fêtes de Pâques.
- Le tableau des permanences pour les élections est élaboré.
- Mme DUFOUR fait part du mécontentement des kinésithérapeutes lors des travaux sur le parking de la salle polyvalente. Une tranchée empêchait les ambulanciers à descendre leurs malades. M. le Maire répond qu'il est intervenu rapidement pour trouver une solution. Mme DUFOUR ajoute qu'ils auraient aimé être avertis avant. M. le Maire répond que c'est difficile.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.